

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 04 mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 27/02/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, MME BONNET Céline (Procuration de MME BLANCO Caroline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 27/02/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. COSQUER Cyril), MME BLANCO Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. COSQUER Cyril (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZE Emile), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. PAULIN Samuel.

Absents : M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME VERGNES Brigitte.

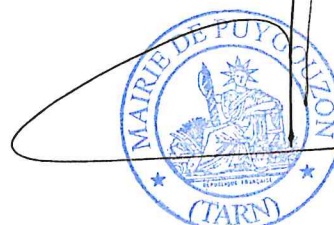
N° DEL2024-08 : Modification du tableau des effectifs de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de transformer 2 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet en 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet et un poste de Rédacteur territorial à temps complet en un poste de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'apporter à compter du 4 mars 2024 les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel communal :
 - 2 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet en 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet.
 - 1 poste de Rédacteur territorial à temps complet en 1 poste de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance
Brigitte VERGNES**Le Maire****Thierry DUFOUR**